

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 18

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 18.

Lausanne, le 24 Septembre 1873.

XVIII^e Année.

SOMMAIRE — Société militaire fédérale. — La révision constitutionnelle au point de vue militaire. V. — Une petite leçon d'histoire. — Un nouveau livre du général Lamarmora.

ARMES SPÉCIALES. — Réorganisation militaire française. — † Le colonel fédéral Tronchin. — Sur les officiers d'armement. — Rassemblement de troupes de 1873. — Tableau comparatif pour les portées d'armes à feu. — Bibliographie. *Les canons-géants du moyen-âge et des temps modernes*, par R. Wille ; — *Guide de l'officier subalterne et du sous-officier pour apprendre seul à lire les cartes et plans*, par A. de Mandrot, colonel fédéral. — Nouvelles et chronique.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

*** La réunion générale de 1873 vient d'avoir lieu à Arau, les 16, 17 et 18 août, à peu près conformément au programme publié dans un des précédents numéros de votre *Revue militaire suisse*.

Dès la veille la jolie petite ville d'Arau s'était brillamment pavée. Les guirlandes, les arcs de triomphe, les drapeaux surgissaient partout. Maisons particulières et bâtiments officiels avaient rivalisé de zèle pour recevoir dignement les représentants de l'armée et faire de leur réunion un jour d'allégresse publique. La gare entr'autres présentait le plus gracieux aspect. Un splendide arc de triomphe, orné de trophées et des armes cantonales avec la croix fédérale et l'aigle d'Arau, donnait la première accolade aux arrivants. De là toutes les avenues sur la ville se montraient également garnies de guirlandes, de trophées et d'inscriptions. Les abords de la caserne et de l'arsenal sont hérissés de gracieuses barricades, arrêtant les cœurs par de piquantes devises patriotiques. Avec grand plaisir nous en lisons une qu'on ne saurait trop rappeler, par le temps qui court, afin qu'elle reste une réalité et non pas un simple souvenir historique :

Die Schweiz hat zwar nur einen General, etc.

que je prends la poétique licence de vous traduire comme suit :

En Suisse on n'a qu'un général,
Mais sous chaque toit l'arsenal ;
Armement neuf, neuve tunique,
Mais vieux cœurs au calibre unique,
Avec la douille de métal !

Sur la porte de la caserne on lisait une autre inscription, disant : « Ici l'on consacre trop peu de temps à la patrie », et d'autres rappelant l'harmonie nécessaire des armes et des sentiments.

Sur le chemin de la place de fête, le Schanzmätteli, on voyait aussi une belle exhibition de canons et de cloches de la fonderie Ruetschi, qui n'était pas le moindre ornement de la ville en telle circonstance.

A 4 heures après midi, le samedi 16, sont arrivés l'ancien Comité central et une délégation d'officiers neuchâtelois, vaudois, genevois,

bernois, soleurois. A Soleure le Comité avait reçu déjà un aimable accueil des officiers et des magistrats de ce Canton. Des discours furent échangés entre M. le landammann Vigier, saluant le passage du drapeau fédéral par de nobles paroles, et M. le colonel fédéral Philippin, répondant par une de ces éloquentes improvisations dont il a le secret.

A la gare d'Arau nouveaux discours. Les officiers argoviens s'y trouvaient en bon nombre avec le corps de cadets et la musique. M. le landammann Keller, un vétéran connu des tribunes suisses, souhaita la bienvenue aux officiers Confédérés. Son vivat à la Confédération fut vivement acclamé par une grande foule. M. le colonel fédéral Philippin y ajouta des termes chaleureux au nom du Comité sortant de charge. « Le canton de Neuchâtel, dit-il, le Benjamin de la Confédération, garde un souvenir reconnaissant à ses Confédérés pour l'aide qu'ils lui ont donné en des jours difficiles. Il sait que tout ce qu'il est, il le doit à la Confédération. Aussi il continuera de rester fidèlement et fermement attaché au drapeau fédéral, qui réunit tous les Suisses dans la lutte pour le progrès et la liberté. » M. Philippin a terminé par un hourrah pour le canton d'Argovie et la Suisse, répété par une triple acclamation de tous les officiers qui l'entouraient, et qui étaient alors au nombre d'environ 200.

Après la réception officielle à la gare, la masse se rendit en ville, et chacun se mit à la recherche de son logement; les délégués des sections se réunirent pour une conférence; puis la soirée se passa joyeusement pour tous au jardin-restaurant de la gare, le rendez-vous général.

Le dimanche 17 le nombre des officiers présents à la fête s'était sensiblement augmenté; la matinée a été consacrée à des travaux sérieux qui ont commencé simultanément à 8 heures dans les sections des différentes armes pour durer jusqu'à midi.

Dans la section de l'état-major général, de l'infanterie et des carabiniers, M. le colonel Stadler a lu un rapport sur les nouvelles manœuvres de régiments et de brigades.

Les opinions semblent très partagées sur l'innovation du régiment, qu'on voudrait introduire en Suisse, au moment où partout il est question de le supprimer comme grande unité tactique par suite de l'augmentation d'importance des feux. Les Prussiens, par exemple, ne manœuvrent jamais, en campagne, par régiment, mais au plus par bataillon ou demi-bataillon, et ordinairement par compagnie. En France, d'après les nouvelles instructions, il en est de même. Dans ces deux grandes armées, le régiment n'est plus qu'une unité administrative.

Dans la section pour l'artillerie et le génie, M. le major Meister a parlé de la mise en service des chevaux nécessaires à l'armée.

M. le général Herzog a communiqué les résultats les plus intéressants de ses observations sur la partie militaire de l'exposition de Vienne. A tous les points de vue cette communication a fait le plus grand plaisir. Il y a toujours des ressources vives dans une armée dont l'officier le plus élevé en grade est le premier à donner l'exemple des études sérieuses et de l'enseignement mutuel.

Dans la section de cavalerie M. le major Davall a traité de l'application de la dynamite aux opérations diverses de destruction qui doivent être pratiquées en campagne, et M. le colonel Zehnder, des modifications désirables dans l'instruction de la cavalerie.

M. le Dr Bertschinger a entretenu la section de l'état-major sanitaire de la réorganisation de cette branche du service, tandis que M. le capitaine Hegg s'est occupé du commissariat et des idées qui devraient présider à sa réorganisation.

Vers midi le dîner a eu lieu sur la *Schanzmätteli* ; le nombre des officiers présents avait à peu près doublé depuis la veille; parmi les assistants d'un grade supérieur, on remarquait avec le général Herzog, MM. les colonels fédéraux Egloff, Philippin, Stadler, Hertenstein, Schnyder, Munzinger, Siegfried, Greyerz, Zehnder, Wydler et de Sinner.

Le repas fut suivi d'une promenade à Schinznach par un train express; la hauteur du vieux château, d'où la vue s'étend au loin sur les riantes plaines d'Argovie, fut escaladée avec un courage héroïque sous les ardents rayons du soleil, et les assaillants se trouvèrent amplement récompensés par le spectacle qui se déroulait à leurs yeux et par une collation qui les attendait. Les toasts ne tardèrent pas non plus : M. le landammann Keller porta d'abord le toast « à la patrie » au nom du Comité d'organisation de la fête, puis M. le colonel Egloff but au peuple suisse personnifié dans son armée, qui garantit l'ordre et la loi; M. le lieutenant Stutz porta à son tour la santé de M. A. Keller.

De Schinznach la promenade fut poussée jusqu'à Brugg. Un nouveau vin d'honneur offert par les quelques officiers de la ville à la « Maison Rouge » délia de nouveau les langues des orateurs.

D'autre part la charmante ville de Brugg n'aime pas les manifestations extérieures; pas un drapeau ne flotte; l'hôtel dans lequel on fait couler le vin d'honneur n'a pas même une bannière fédérale.

C'est que Brugg est une sérieuse place d'armes, la capitale des pontonniers. Le lieutenant Schatzmann saisit cette figure pour porter un toast aux pontons, soit à l'union des deux nationalités. Malgré les divergences d'opinions on finira bien par construire un pont qui permettra de passer sur les difficultés. M. Keller approuve tout, pourvu que le toast n'ait pas trait au pontife de Rome, réflexion qui ne semble pas être du goût de tout le monde.

A 8 heures le train est parti pour Arau, où une illumination grandiose était préparée et où les officiers furent accueillis avec beaucoup d'empressement.

La journée du 17 se termina sous les vieux arbres de la *Schanzmätteli*; toute la population d'Arau prit part avec les officiers à cette charmante partie de la fête, embellie par la présence des dames, les chants du *Cécilienverein* et les accords d'une excellente musique militaire.

A 8 heures le lundi les officiers se sont réunis à la caserne pour se rendre en cortège à l'Hôtel-de-Ville, où a eu lieu la remise du drapeau fédéral. Deux discours ont été prononcés en cette occasion, l'un par

M. le colonel Philippin, au nom du Comité sortant de charge, l'autre par M. le lieutenant-colonel Rudolf, au nom du nouveau Comité.

L'assemblée générale a eu lieu ensuite dans l'église. L'ordre du jour était abondamment pourvu. Entre autres, M. le major de Hallwyl a rapporté sur le développement de l'instruction dans le sein de la société militaire et sur l'activité des sections à cet égard ; il a vivement critiqué les circonstances diverses qui font presque une impossibilité, pour les officiers, d'études spéciales suffisantes. Nous reviendrons plus en détail sur cet intéressant exposé.

Les sujets de concours proposés par le Département militaire fédéral ont été examinés. Quelques-uns provoquèrent de l'étonnement, surtout celui mettant à l'étude la question de savoir si notre artillerie de position devait être augmentée de nombre et de calibre. On croyait la question résolue depuis longtemps. Trois sujets ont été choisis, à savoir :

1^o Organisation rationnelle des unités tactiques d'infanterie et de carabiniers. 2^o Augmentation de la cavalerie. 3^o Organisation du parc.

Une commission de cinq membres a été décidée pour procéder à une révision de statuts.

Au nom de la commission des comptes, M. le colonel Bollinger a annoncé qu'ils bouclaient par un solde actif de 38,000 fr. On saura trouver bon emploi, espérons-le, à cette somme, qui sent un peu trop la thésaurisation.

Sur la proposition de la section de Schaffhouse, il a été décidé de demander au Conseil fédéral la publication d'un manuel de l'infanterie ; si la Confédération ne veut pas en prendre les frais à sa charge, la Société militaire y pourvoira elle-même.

Frauenfeld a été désigné comme lieu de la prochaine fête, qui ne se fera que dans 4 ans ; la nomination du Comité central futur a été ajournée.

Après avoir encore entendu un long travail de M. Hegg sur la nécessité de placer toute l'administration de l'armée dans la main unique de la Confédération comme conséquence de la centralisation de l'instruction, l'assemblée s'est séparée pour se réunir de nouveau à 1 1/2 heure, sous les ombrages de la Schanzmätteli, pour le banquet final.

Là M. le général Herzog a ouvert la série des toasts en portant d'une voix vibrant dans tous les cœurs un solide et touchant toast à la patrie ; M. Keller a bu à la continuation de l'existence prospère de la Société des officiers ; M. le lieutenant-colonel Patocchi au canton d'Argovie ; M. le colonel Egloff aux autorités fédérales ; le commandant Savary à l'union de la Suisse romande et de la Suisse allemande ; M. le colonel de Perrot à la discipline ; enfin M. le major Diodati a porté la santé du général Herzog. Notre bien-aimé général, qui heureusement se porte fort bien, a remercié dans des termes pleins de reconnaissance et de délicatesse, en portant la santé de son prédécesseur, le général Dufour, à qui a été envoyé en outre un télégramme qui lui aura prouvé la persistance du respectueux attachement de tous [les] officiers suisses.

La soirée devait se terminer par une nouvelle et joyeuse réu-

nion en plein air ; elle a été troublée par une violente pluie d'orage, mais la fête d'Arau n'en laissera pas moins de bons souvenirs chez tous ceux qui y ont assisté et d'heureux fruits dans l'armée. X.

P. S. Nous commencerons, dans notre prochain numéro, la publication de quelques-uns des travaux présentés à l'assemblée générale et à diverses sections spéciales.

LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE AU POINT DE VUE MILITAIRE.

V

Quelques députés aux Chambres fédérales, désirant avoir une base pour les discussions devant avoir lieu dans les Cantons, ainsi que dans l'Assemblée fédérale, au sujet de la révision de la Constitution, se sont mis d'accord en principe sur treize dispositions générales dont les deux premières se rapportent au militaire et sont de la teneur suivante :

Maintien de la Confédération suisse comme Etat fédératif, composé des peuples des XXII Cantons souverains de la Suisse.

Obligation du service militaire pour tous les Suisses.

L'armée fédérale est formée des contingents des Cantons.

Une loi fédérale détermine l'organisation générale de l'armée. Elle est exécutée dans les Cantons par les autorités cantonales, sous la surveillance de la Confédération, qui sanctionne les lois militaires des Cantons.

Dans la règle, les unités tactiques sont formées de troupes d'un même Canton. Les Cantons nomment leurs officiers.

Chaque soldat reçoit gratuitement de son Canton ses premiers effets d'équipement et d'habillement.

La Confédération fournit le matériel de guerre et l'armement que la loi ne met pas à la charge des Cantons. L'arme reste en mains du soldat.

La Confédération pourvoit à l'instruction militaire. Autant que possible, l'instruction de l'infanterie aura lieu dans les Cantons respectifs.

La Confédération peut, en cas de danger, disposer des hommes non incorporés dans l'armée fédérale et de toutes les ressources militaires des Cantons.

La Confédération édicte des principes uniformes sur l'impôt militaire.

Interdiction du port dans l'armée fédérale de titres ou de décorations accordés par un gouvernement étranger.

Ensuite du bon accueil fait généralement à ce programme, quelques-uns desdits députés ont rédigé comme suit les articles 18, 19 et 20 du nouveau projet constitutionnel :

Art. 18. Tout Suisse est tenu au service militaire.

Les militaires qui, par le fait du service fédéral, perdent la vie ou ont leur santé altérée d'une manière permanente, ont droit à des secours de la Confédération, pour eux ou leur famille, s'ils sont dans le besoin.

Chaque soldat reçoit gratuitement ses premiers effets d'armement, d'habillement et d'équipement.

La Confédération peut édicter des prescriptions uniformes sur la taxe d'exemption militaire.

Art. 19. L'armée fédérale est formée des contingents des Cantons. Elle comprend tous les Suisses astreints au service militaire par la législation fédérale.